

# SÉANCE DU 24 FÉVRIER 2023

oooooooooooooooo

Convocation du 14 février 2023

## Demande de logement locatif communal n° 1 :

Le Conseil Municipal prend connaissance du courrier de Mademoiselle CAILLÈRE Adeline concernant son souhait d'accéder au logement locatif communal n° 1, situé 1 bis Allée du Parc - L'Habit (Eure), actuellement vacant depuis le 16/01/2023.

Le loyer est fixé à 668 € par mois payable d'avance au 1er de chaque mois (soit 650 € de tarif + 18 € de provision pour charges évaluées).

Un cautionnement égal à un mois de loyer sera versé (soit 668 €).

Le bail est consenti pour une durée de trois ans.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, la reprise du logement communal n° 1 par Melle CAILLÈRE Adeline à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023.

## Demande de fonds de concours pour divers travaux supplémentaires :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de demander le fonds concours auprès de l'Agglomération Évreux Portes de Normandie concernant divers travaux supplémentaires à inscrire au budget 2023 de la commune, à savoir :

- Rénovation énergétique de la véranda du logement communal n°1 ;
- Changement du lave-vaisselle de la salle des fêtes ;
- Rénovation de l'alimentation électrique du portail logement communal et du bâtiment de stockage ;
- Création d'un jardin du souvenir au cimetière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, le Maire à solliciter les subventions et signer les actes et documents afférents.

## Sollicitation du fond vert pour travaux 2023 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de solliciter le fond vert auprès de la Région Normandie concernant les travaux 2023 sur notre commune, qui seraient susceptible d'être subventionner, à savoir :

- Rénovation énergétique de la véranda du logement communal n°1 à inscrire sur le budget 2023 de la commune,
- Changement de l'éclairage publique « Rue de la Mairie- 3<sup>ème</sup> tranche » en LED.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, le Maire à solliciter les subventions et signer les actes et documents afférents.

## Adhésion à une mise à disposition d'accompagnants à bord des véhicules de transports scolaires :

Le Conseil Municipal approuve la convention entre La Communauté d'Agglomération Évreux Portes de Normandie et la commune de L'Habit.

Cette convention a pour effet que l'acteur institutionnel local signataire de la présente convention met à disposition d'Évreux Portes de Normandie un accompagnateur à bord de chaque service de transport scolaire véhiculant des élèves de maternelle, autant le matin que le midi et le soir tout au long de l'année scolaire.

Cette convention prend effet à la date de signature pour une durée d'un an reconductible tacitement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, le Maire à signer cette convention et documents afférents.

## Acquisition d'un outil informatique pour la gestion du cimetière et création du jardin du souvenir :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une solution de gestion de cimetières par un outil informatique qui répondrait aux diverses problématiques actuelles chez notre prestataire informatique concernant la gestion de notre cimetière.

En effet, cet outil informatique nous permettra de traiter l'intégralité des opérations intervenant dans la gestion de cimetières, à savoir : actes de concessions, ayants-droits, défunts, opérations funéraires, travaux, procédures de reprise administratives et de reprise des sépultures en état d'abandon, terrains communs, etc. Lors de l'acquisition de cet outil, il conviendra de supprimer la thématique « Cimetière » chez Berger

Le coût de cet outil est de 11 165.88 €, et comprend :

- Inventaire du terrain du cimetière (1 fois à l'adhésion),
- Assistance juridique et conseils (à renouveler tous les ans),
- Saisie des concessions (1 fois à l'adhésion),
- Web services « Prénium » cimetières-de-France.fr (à renouveler tous les ans),

Le maire informe également le caractère obligatoire d'avoir un jardin du souvenir lorsqu'il y a un columbarium. Un projet simple chiffré d'un montant de 5 184.00 € est également soumis au conseil municipal afin d'être dans la légalité au niveau de notre cimetière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, le Maire à signer l'acquisition de cet outils et documents afférents, ainsi que pour le jardin du souvenir.

## Questions diverses :

Chemin de l'Ancien Pré : Végétalisation non réalisée à ce jour et chemin non achevé.

Planning de location de salle des fêtes : Astreinte à pourvoir.

Feu d'artifice : Le choix se porte sur le prestataire historique « Le 8<sup>ème</sup> Art ».

Ravalement école et mairie : Le choix se porte sur la société AJRAVALEMENT. Dossiers de demande de subventions faits auprès des organismes concernés.

Sécurité des enfants : Demande d'étudier la possibilité, pour la sécurité des enfants en l'absence de trottoirs, d'utiliser le passage du bassin de rétention reliant la « Rue des Champs Élysées » à la « Côte du Torchon ». Demande à l'étude.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 13.